



**Conseil Communautaire**  
**19 juin 2018**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 53  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 62  
Date de la convocation : 13 juin 2018  
Date de publication : 27 juin 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 60/18

#### **Objet**

Souscription à l'augmentation de capital social de la SPL Grand Dole Développement 39

#### **Secrétaire de séance**

Daniel BERNARDIN

#### **Rapporteur :**

Bernard GUERRIN

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JM Sermier à P. Jobez, J. Gruet à F. Dray, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JL Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, D. Michaud, JM Mignot, S. Champanhet, JP Cuinet, JB. Gagnoux, D. Germond, JP. Fichère, P. Jaboviste, A. Hamdaoui, S. Kayi, JM Sermier, JC Wambst, H. Prat, D. Chevalier, D. Baudard, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39, créée en avril 2016, dont l'objet social est la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location,
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations,
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis,
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur,
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement.

Aujourd'hui, le capital de la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 est de 350 000 euros, réparti à parts égales entre deux actionnaires : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient 50 % du capital social de la SPL et est représentée par 5 administrateurs.

Il est envisagé, par le Conseil d'Administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social, ayant pour objectif d'augmenter sa capacité financière afin de réaliser de nouvelles opérations d'aménagement et de construction.

L'augmentation de capital social proposée est de 200 000 euros (émission de 2 000 actions nouvelles de 100 euros nominal chacune).

Ces actions nouvelles seront libérées en numéraire et intégralement lors de la souscription, sur appels de fonds du Conseil d'Administration.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose actuellement de 1 750 actions, représentant une valeur de 175 000 euros.

Il est proposé que cette dernière puisse souscrire à 1 000 actions nouvelles, représentant une valeur de 100 000 euros.

A l'issue de cette augmentation de capital, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représentera toujours 50 % du capital social de la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39.

Cette modification de capital entraîne une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du CGCT. Par conséquent, l'accord du représentant des collectivités territoriales ou des groupements des collectivités territoriales est nécessaire, à peine de nullité, sur la base d'une délibération préalable de l'assemblée délibérante approuvant la modification.

Le Conseil d'Administration de la SPL réuni le 13 juin 2018 propose la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de voter la modification du capital rappelée ci-dessus.

Les administrateurs de la SPL Grand Dole Développement 39 ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 56 votes pour et 6 abstentions :

- **DECIDE** de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 à hauteur de 100 000 euros, correspondant à 1000 actions de 100 euros chacune,
- **APPROUVE** la modification de l'article 7 des statuts de la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 relatif au capital social comme suit :
  - Ancienne rédaction :  
« Le capital social est fixé à la somme de 350 000 €, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 3500 actions de 100 € chacune. »
  - Nouvelle rédaction :  
« Le capital social est fixé à la somme de 550 000 €, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 5500 actions de 100 € chacune. »
- **AUTORISE** le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux assemblées générales de la SPL à signer les nouveaux statuts,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,  
Le 19 juin 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- SPL Grand Dole Développement 39

